

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

28 mars 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 28 mars 2023, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Andrée-Maude Renaud, greffière

Une personne assiste également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 46 par le maire, Antonin Valiquette.

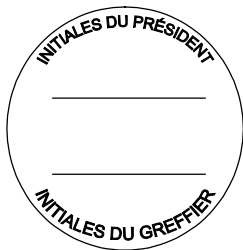
R2303-0911

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Sara Vigneau,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Administration
 - 3.1.1 Autorisation de signature – Ententes concernant le projet d'habitation Le Phare – Territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 - 3.2 Infrastructures et bureau de projets
 - 3.2.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente avec Hydro-Québec relatif à l'installation d'un microréseau – Projet d'écoquartier
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

28 mars 2023

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

R2303-0912

Autorisation de signature – Ententes concernant le projet d’habitation Le Phare – Territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le projet d’habitation « Le Phare des Îles » ci-après désigné le Projet sera réalisé sur le territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Projet a fait l’objet d’une confirmation de subvention dans le cadre de la Seconde Entente Canada-Québec concernant l’Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2);

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction élevés, notamment, rendent la réalisation du Projet plus difficile;

CONSIDÉRANT QUE la Société d’habitation du Québec (SHQ) pourrait, sous peu, être autorisée à octroyer une subvention à la Municipalité afin de lui permettre de financer la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT QUE le cas échéant, une entente devra être conclue entre la SHQ et la Municipalité afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE l’entente ne prévoit pas d’obligation financière pour la Municipalité et que la subvention est versée pour et à l’acquit de la SHQ;

CONSIDÉRANT QU’ une entente tripartite sera également conclue entre la SHQ, la Municipalité et l’organisme réalisant le Projet afin d’y prévoir les droits et les responsabilités des parties;

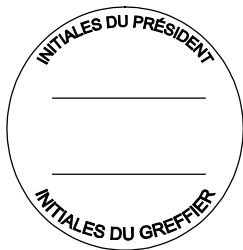
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie activement les projets de logements abordables;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l’unanimité des membres présents

d’accepter, advenant l’octroi d’une subvention par la Société d’habitation du Québec, de verser la subvention à l’organisme Gestion le Phare des Îles pour le projet « Le Phare des Îles » et de conclure à cette fin les ententes décrites au préambule;

d’autoriser, advenant l’octroi d’une subvention, le maire, Antonin Valiquette, et la directrice générale, Ariane Cummings, à signer lesdites ententes.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

28 mars 2023

R2303-0913

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec Hydro-Québec relatif à l'installation d'un microréseau – Projet d'écoquartier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité élabore présentement un projet d'écoquartier, ci-après désigné « Écoquartier », dans le centre-ville de Cap-aux-Meules comportant la construction à neuf de plusieurs bâtiments ainsi que la rénovation de bâtiments et d'infrastructures publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite instaurer dans le périmètre de l'Écoquartier un microréseau électrique intelligent, ci-après désigné « Microréseau », s'inscrivant ainsi dans la vision globale de la transition énergétique du Québec;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède l'expertise nécessaire pour assurer l'installation et la mise en activité du Microréseau;

CONSIDÉRANT QUE les parties, soit Hydro-Québec et la Municipalité, souhaitent collaborer à la réalisation du Microréseau, auquel seraient connectés les bâtiments de l'Écoquartier, et promouvoir la construction et la rénovation, par des promoteurs, de bâtiments efficaces intelligents dans l'Écoquartier;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que ce projet soit conditionnel à son financement et à la réalisation d'études de faisabilité techniques, les parties souhaitent dès à présent mettre en place la gouvernance encadrant la mise en oeuvre du projet ainsi que les principes de base de leur collaboration;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le maire, Antonin Valiquette, ainsi que la directrice générale, Ariane Cummings, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le protocole d'entente relatif au microréseau avec Hydro-Québec ainsi que tout autre document permettant de donner plein effet à cette entente.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

28 mars 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

R2303-0914

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 16 h 55.

Antonin Valiquette, maire

Andrée-Maude Renaud, greffière